



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 FÉVRIER 2017

Date de la convocation : 15.02.17

nombre de membres en exercice :	33
nombre de membres présents :	23
nombre de procurations :	09
nombre de membres absents :	01
nombre de votants :	32

Séance du 21 février 2017

L'an deux mille dix sept

Et le vingt et un février, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine LANFRANCHI-DORGAL, Maire de St Maximin la Ste Baume.

Présents : C. LANFRANCHI-DORGAL – H. LANFRANCHI - M. BŒUF - J. FREYNET – H. HENRI – S. LANGLET – O. BARRAU - A-M. LAMIA – L. MARTIN – L. ANCOLIO -M. SEBBANI – P. RUSSO - A. KANBELLE – H. MARTINEZ - C. LOMBARD - M. RIONDET – D. VERNET

A. DECANIS – J. SILVY-ALIBERT – P. SIMONETTI - C. HATOT-MEDARIAN - A. MUSSILLON - P. HRYNDA –

Absent : M. GRANIER

Pouvoirs :

M-F. BERTIN/MAGHIT	donne pouvoir à	L. ANCOLIO
V. GARELLO	donne pouvoir à	O. BARRAU
M. TISSIER	donne pouvoir à	C. LOMBARD
A. DEGIOANNI	donne pouvoir à	S. LANGLET
N. DREVET	donne pouvoir à	A-M. LAMIA
F. ALBERT	donne pouvoir à	M. SEBBANI
C. DEIDDA	donne pouvoir à	J. FREYNET
B. GOMART/JACQUET	donne pouvoir à	A. DECANIS
G. PEREZ	donne pouvoir à	P. HRYNDA

Mme Magalie RIONDET a été désignée secrétaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.12.16 :
approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ : DÉCISIONS ET ARRÊTÉS 4^{ème} TRIMESTRE 2016

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 4^{ème} trimestre 2016

1 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

2 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PROVENCE VERTE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

DÉCIDE :

- de conserver la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme*
- de refuser le transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte*

3 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE D'ENGAGER LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 24

Contre : 8 (A. DECANIS – B. GOMART/JACQUET – J. SILVY/ALIBERT – P. SIMONETTI – C. HATOT/MEDARIAN – A. MUSSILLON – G. PEREZ – P. HRYNDA)

DECIDE d'engager la modification n° 2 du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Clos de Roques

4 – ACQUISITION DES PARCELLES AN 420 ET AN 430 PAR EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

- confirme l'acquisition des immeubles cadastrés section AN n° 420 d'une superficie de 36 m², et AN 430 d'une superficie de 81 m² au prix demandé par le vendeur, soit 150 000 €.*
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et tout document se rapportant à cette affaire.*
- mandate Maître SEVRIN, notaire à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume pour établir l'acte de transfert de propriété au bénéfice de la commune et réaliser la vente.*

5 – DÉNOMINATION DE VOIES

Les voies publiques concernées sont les suivantes :

- *Chemin de Vaoulongue*
- *Rue de l'Ancienne Poste*
- *Boulevard Rey*
- *Traverse Rey*
- *Chemin des Vertus*
- *Place Barboulin*
- *Rue du 11 Novembre*

Pour permettre de communiquer ces informations, Madame le Maire propose :

- D'APPROUVER et/ou De CONFIRMER la dénomination des voies telle que précitée.

Madame le Maire entendue

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

APPROUVE et CONFIRME la dénomination des voies telle que précitée.

6 – CRÉATION DE POSTES

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

DÉCIDE de créer les postes permanents suivants :

- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps complet*
- 1 poste de Chef de service de police municipale à temps complet*

7 – IDENTITÉ CANINE / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN FOURRIÈRE DES ANIMAUX ERRANTS

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA).

- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec « Identité Canine », sise quartier les Fauvières - 83116 Garéoult, afin de définir les modalités de mise en fourrière des animaux errants.*

8 – OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

DÉCIDE d'octroyer à l'O.M.C un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 20 000 €

9 – RÈGLEMENTS INTÉRIEURS LA CROISÉE DES ARTS

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

- APPROUVE les règlements intérieurs du hall d'exposition et de la salle de spectacle du pôle culturel tels que joints en annexe.*
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

10 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE METTRE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT LA SALLE DE SPECTACLE DE LA CROISÉE DES ARTS

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

- *INSTAURE le principe de gratuité de la mise à disposition de la salle de spectacle de La Croisée des Arts pour les associations qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général.*

11 – TARIFS DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE LA CROISÉE DES ARTS

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

- *APPROUVE le montant de la redevance due pour la mise à disposition de la salle de spectacle de La Croisée des Arts,*
- *AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

12 – BASILIQUE / RESTAURATION DU PAVEMENT DE LA TRIBUNE DES GRANDES ORGUES JEAN-ESPRIT ET JOSEPH ISNARD / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

- *APPROUVE le plan de financement*
- *AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 40 % du montant H.T.,*
- *AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Conseil Régional PACA pour une subvention de 40 % du montant H.T.,*
- *AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

13 – FOIRE MÉDIÉVALE DES 29 ET 30 AVRIL 2017 / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

- *APPROUVE la démarche entreprise*
- *AUTORISE Madame le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental du Var à hauteur de 6 000 € et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur à hauteur de 5 000 €.*

14 – AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE ET CORSE / LUTTE CONTRE LES FUITES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Madame le Maire entendue

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

- *ADOPTE le projet de travaux préventifs de réparation de fuites en changeant des tronçons de canalisation les plus fragiles et les réparations de fuites issues des indications des campagnes de recherches sur le réseau d'eau potable, évalué à 950 000,00 € HT ;*
- *DECIDE de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;*
- *DECIDE de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;*
- *AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.*

Dit que la dépense sera inscrite au budget 2017.

15 – AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE / PLACE MALHERBE / RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : MISE EN SÉPARATIF, RÉALISATION D'OUVRAGE DE TRAITEMENT ET RÉDUCTION DES EAUX PARASITES / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Le conseil municipal délibère la majorité

- *APPROUVE le plan de financement ;*
- *ADOPTE le projet de travaux de réseaux d'assainissement Place Malherbe / Mise en séparatif des réseaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales, évalué à 250 000,00 € HT,*
- *DECIDE de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),*
- *DECIDE de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,*
- *SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération,*
- *AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

Dit que la dépense sera inscrite au budget 2017.

16 – DÉGRÈVEMENT FACTURES D'EAU / 2^{ème} SEMESTRE 2016

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

AUTORISE Madame le Maire à procéder au dégrèvement d'un montant de 13 779,20 € et de 1 634,05 € sur les factures du 2^{ème} semestre 2016.

17 – OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

AUTORISE Madame le Maire à verser à Monsieur Alexis LÉONARD une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

18 – OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

AUTORISE Madame le Maire à verser à Mademoiselle Justine REYNAUD une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

19 – OLYMPIQUE SAINT-MAXIMINOIS / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

AUTORISE Madame le Maire à verser à l'O.S.M un acompte de la subvention 2017, à hauteur de 50 % du montant attribué en 2016, soit 18 000 €.

20 – REMBOURSEMENT MONTANT RÉSERVATION SALLE ÉLYSIUM

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

AUTORISE Madame le Maire à rembourser la somme de 70 € à Madame COLOMBO suite aux désagréments survenus lors de cette journée

21 – COLLÉGIENS EN SCÈNE 2017 / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE À SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter le concours financier à hauteur de 5 000,00 euros auprès du Conseil Départemental du Var,*
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette action.*

22 – ADMISSION EN NON VALEUR / BUDGET DE LA COMMUNE

*La trésorerie dont dépend la commune propose à Madame le maire l'état de produits irrécouvrables n°2210710233/17 (Etat joint) **soit un total de 852,98 €.***

Madame le Maire entendue

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

SE PRONONCE favorablement sur l'admission en non-valeur précitée.

23 – ADMISSION EN NON VALEUR / BUDGET DE LA COMMUNE

*La trésorerie dont dépend la commune propose à Madame le maire l'état de produits irrécouvrables n°2223500533/16 101 (État joint) **soit un total de 2 727,30 €.***

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

SE PRONONCE favorablement sur l'admission en non-valeur précitée.

24 – ADMISSION EN NON VALEUR / BUDGET EAU

La trésorerie dont dépend la commune propose à Madame le maire l'état de produits irrécouvrables n°2228130233 (État joint) **soit un total de 518,00 €.**

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

SE PRONONCE favorablement sur l'admission en non-valeur précitée.

25 – ADMISSION EN NON VALEUR / BUDGET EAU

La trésorerie dont dépend la commune propose à Madame le maire l'état de produits irrécouvrables n°2464200233/16 (Etat joint) **soit un total de 1041,27 €.**

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

SE PRONONCE favorablement sur l'admission en non-valeur précitée.

26 – ADMISSION EN NON VALEUR / BUDGET ASSAINISSEMENT

La trésorerie dont dépend la commune propose à Madame le maire l'état de produits irrécouvrables n°2464380233/2016 (Etat joint) **soit un total de 1357,95 €.**

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

SE PRONONCE favorablement sur l'admission en non-valeur précitée.

27 – ANNULATION FACTURES ASSAINISSEMENT / 1^{er} SEMESTRE 2016

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait d'annuler la facture assainissement du 1^{er} semestre 2016 en raison de la mise en liquidation judiciaire au nom de :

SARL SC SUD ST MAX	facture n° 3278	29,22 € TTC
--------------------	-----------------	-------------

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

DÉCIDE d'annuler la facture d'assainissement précitée.

28 – ANNULATION FACTURES ASSAINISSEMENT / 2^{ème} SEMESTRE 2016

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait d'annuler les factures assainissement du 2^{ème} semestre 2016 (départs non signalés dans les délais et mise en liquidation judiciaire), au nom de :

CORONELLO Christian	facture n° 10309	30,95 € TTC
DAMLANO Anaïs	facture n° 12964	50,51 € TTC
Sa ESSILOR	facture n° 15059	29,97 € TTC
SARL NOM D'UNE GALETTE	facture n° 15229	19,33 € TTC
SARL SC SUD ST MAX	facture n° 15250	28,99 € TTC
		<hr/>
	Montant total	159,75 € TTC

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

DECIDE d'annuler les factures assainissement précitées.

29 – ANNULATION FACTURES EAU / 1^{er} SEMESTRE 2016

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait d'annuler la facture d'eau du 1^{er} semestre 2016 en raison d'une mise en liquidation judiciaire :

SARL SC SUD ST MAX	n° facture 3278	12,32 € TTC
--------------------	-----------------	-------------

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Madame le Maire entendue

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

DECIDE d'annuler la facture d'eau précitée.

30 – ANNULATION FACTURES EAU / 2^{ème} SEMESTRE 2016

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait d'annuler les factures d'eau du 2^{ème} semestre 2016 (départs non signalés dans les délais et liquidation judiciaire), dont listes jointes en annexe.

Madame le Maire entendue

Le conseil municipal délibère à la majorité

Pour : 30

Abstentions : 2 (G. PEREZ – P. HRYNDA)

DÉCIDE d'annuler les factures d'eau précitées.

Fin de la séance à 19h50.